



HOUEMONT

Le Messenger 137

houdemont.fr

Juin 2014



Fête de la Rhubarbe 2014

DATES A RETENIR

- Heure du Conte
« Spécial Kamishibai »
 - Forum pour l'apprentissage
 - Chantier Nature
 - Marché Fermier
 - Collecte des ordures ménagères
 - Rendez-vous du Développement Durable
Conférence débat « Jardiner sans Phyto »
 - Vide-Greniers de l'ALPE
 - Commémoration de l'Appel du 18 juin
 - Marché Fermier
 - Fête du Miel
 - Feu de la Saint-Jean - Rouge Bonnet
 - 8^{ème} édition de l'École des Champions
 - Fête de la Musique
 - Critérium de voitures anciennes
 - Chantiers Jeunes
pour les jeunes de 14 à 17 ans
- mercredi 4 juin de 16h30 à 17h15
Bibliothèque Municipale
- jeudi 5 juin de 9h à 12h et de 14h à 17h
salle des fêtes de Nancy Gentilly - avenue du Rhin
- vendredi 6 juin de 9h à 12h - RdV à 9h chemin de Ludres
- samedi 7 juin de 9h à 12h - parking de la Ronchère
- la collecte du mardi 10 juin est reportée au mercredi 11 juin
- jeudi 12 juin à 18h - Salle du Conseil
- dimanche 15 juin de 8h à 18h - parc de la Ronchère
- mercredi 18 juin à 18h30 - Monument aux Morts
- samedi 21 juin de 9h à 12h - parking de la Ronchère
- samedi 21 juin de 9h à 12h sur le marché parking de la Ronchère
- samedi 21 juin à partir de 19h - Mancès
- mercredi 25 juin - Complexe Sportif du Mancès
- samedi 28 juin - 10h30 - École élémentaire
- dimanche 29 juin en matinée
passage dans les rues de Houdemont
- du lundi 7 au vendredi 11 juillet - 9h/12h - 12h30/16h30
inscriptions en Mairie avant le 20 juin

AU CONSEIL MUNICIPAL

Au Conseil Municipal du 19 mai 2014

CRÉATION D'UN 4^{ÈME} POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ

En complément de la délibération du 7 avril 2014, pour la création de 3 postes de Conseillers Municipaux délégués, le Conseil Municipal décide de créer un 4^{ème} poste de Conseiller Municipal Délégué pour gérer le Comité des Fêtes.

En vertu des articles L.2123-20 à L.2123-24 du code général des collectivités territoriales, le 4^{ème} Conseiller Délégué au Comité des Fêtes percevra une indemnité fixée à 3,95 % de l'indice 1015 à dater de sa nomination par arrêté du Maire.

DÉSIGNATION DE TITULAIRES SUPPLÉANTS POUR SIÉGER AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Par délibération du 25 avril 2014, le conseil de la Communauté Urbaine du Grand Nancy a créé cinq commissions communautaires spécialisées, chargées d'étudier les dossiers et d'émettre un avis avant les Conseils Communautaires.

Le Conseil Municipal décide de nommer les titulaires et les suppléants de la commune pour siéger dans les commissions suivant le tableau ci-après :

Commissions Communautaires	Titulaires	Suppléants
Finances	Daniel BIGEREL	Marie-Lise BRISBARE— CLAUDEL
Ressources	Daniel BIGEREL	Serge KLUSKA
Territoire	Claude MARCHAL	Maurizio PETRONIO
Services et Infrastructures	Paul MOUGEL	Claude MARCHAL
Attractivité	Yves KLEJMANN	Pascale GÉRARD

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS - LOCAUX PROFESSIONNELS

Le Conseil Municipal désigne Monsieur le Maire, membre titulaire et Daniel Bigerel, membre suppléant de la Commission Intercommunale des Impôts Directs conformément à l'article 34 de la Loi de Finances rectificative pour 2010, qui fixe les modalités de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels au sein de la Communauté Urbaine du Grand Nancy.

VOTRE MESSAGER

Vous pouvez consulter ou télécharger « Le Messenger » sur le site internet de la Ville :

<http://houdemont.fr>

Vous trouverez également sur ce site l'extrait des délibérations du Conseil.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS - LOCAUX NON PROFESSIONNELS

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts, prévoit la constitution, dans chaque commune, pour la durée du mandat du Conseil Municipal, une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée du Maire ou de son Adjoint Délégué plus 8 membres. Le Conseil Municipal propose une liste de 32 personnes au Directeur des Finances Publiques de Meurthe-et-Moselle qui désignera parmi elles, les 8 membres titulaires et les 8 membres suppléants requis.

TRANSMISSION MATÉRIALISÉE DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation avec Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle et en confie l'exploitation à la Direction des Systèmes d'Informations (DSI) de la Communauté Urbaine.

VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE AN 103

Le Conseil Municipal décide de céder une partie de la parcelle communale AN 103 (ex AN 65) d'une superficie de 72 m² à Monsieur Christian LAURENT pour un prix de 432 € hors droits de taxes.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2014

Pour prendre en compte au budget 2014, des chiffres définitifs de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) communiqués tardivement par l'Administration Générale et qui enregistrent une baisse significative de 10 476 €, les virements de compte à compte nécessaires sont effectués. Ces opérations n'affectent pas l'équilibre du budget.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SOLLICITÉE PAR LE COLLÈGE DU HAUT DE PENOY

Par délibération du 18 février 2013, le Conseil Municipal avait fixé l'aide financière attribuée à l'établissement scolaire à 20 € par élève habitant la commune qui participe à un projet pédagogique. En conséquence, une subvention exceptionnelle d'un montant de 520 € sera versée au collège du Haut de Penoy pour financer une partie du voyage linguistique en Allemagne en mai 2014.

A.M.T.E. 4^{ÈME} PÉRIODE

Pour la période allant du 17 mars au 25 avril 2014 (6 semaines), la somme de 1 178,06 € a été répartie entre les associations : Basket club, Gym's Houd, Théâtre G2 L, Tennis Club, Club des Arts, Club de Football qui ont participé à l'animation de l'Aménagement Municipal du Temps de l'Enfant.

DOTATION COMMUNALE D'INVESTISSEMENT 2012-2014 (DCI)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle pour versement de la Dotation Communale d'Investissement, période 2012-2014, d'un montant de 61 791 € (soit 20 597 € par an).

PERSONNEL COMMUNAL

Modification du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs est modifié par la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour permettre à un agent d'accéder au grade supérieur de par son ancienneté. Cette modification n'impacte pas l'effectif global de la commune.

Autres informations

Lutte contre le bruit

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que, tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, nettoyeur haute pression, scie mécanique, etc..., ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables : de 8h à 20h
- les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Divagation des chiens

Je surveille toujours mon chien et je le tiens en laisse : même si je pense qu'il n'est pas dangereux, il peut effrayer quelqu'un. Je ne le lâche pas dans les zones de jeu, y compris dans le parc de la Ronchère.

Canisac, c'est le geste sympa : je ramasse les crottes de mon chien, c'est plus propre pour tout le monde et surtout moins dangereux : les enfants ou les personnes âgées peuvent glisser très facilement. Des distributeurs sont placés à divers endroits de la Ville.

Mon chien est bien dressé, mais il est classé dangereux, il peut effrayer les enfants, je n'oublie pas de lui mettre une muselière, c'est obligatoire. Je m'assure que toutes les formalités sont accomplies, vaccin, assurance et déclaration annuelle à la Mairie.

Si mon chat ou mon chien fugue, je contacte la fourrière de Velaine-en-Haye au **03 83 23 33 23**

Stationnement des caravanes

Le stationnement des caravanes, défini par l'article 443-2 du code de l'urbanisme, est interdit sur le domaine public, places, parkings et voies de circulation pour une durée supérieure à trois jours.

En période de vacances, trois jours supplémentaires seront accordés au retour pour la remise en condition du véhicule.

En dehors des périodes estivales, toutes les caravanes immobilisées devront avoir regagné leurs lieux de garage habituels et privés.

INFOS - DIVERS - INFOS -

Animations

VIDE-GRENIERS DE L'ALPE

Le traditionnel VIDE GRENIERS de l'ALPE (Association Locale des Parents d'Élèves) se tiendra

**le dimanche 15 juin 2014
de 8h00 à 18h00
au parc de la Ronchère.**



A LA BIBLIOTHÈQUE

Heure du conte

Les enfants de 3 à 7 ans sont invités, de 16h30 à 17h15, à la Bibliothèque Municipale pour l'« Heure du Conte »
Le prochain rendez-vous :



mercredi 4 juin - spécial Kamishibai

Les heures d'ouverture de la Bibliothèque

Pendant l'année scolaire :

- Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 16h à 18h
- Jeudi de 17h à 19h

Pendant les congés scolaires :

- Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 16h à 18h
- Jeudi de 17h à 18h

Dates de fermeture estivale :

- du vendredi 11 au mardi 29 juillet inclus
- du mardi 12 au vendredi 15 août inclus

FÊTE DE LA RHUBARBE



Cette année encore, la Fête de la Rhubarbe a rencontré, auprès d'un public venu nombreux, un vif succès. Le temps fort de cette évènement est, bien entendu, la dégustation de la tarte géante. Un grand merci

à tous les bénévoles du Comité des Fêtes et au personnel des Services Technique de la Ville qui ont œuvré et contribué au bon déroulement de la manifestation et à sa réussite.

FEUX DE LA SAINT-JEAN - ROUGE-BONNET

Les festivités de la Saint-Jean et du Rouge-Bonnet, organisées par le Comité des Fêtes, se dérouleront :

**le samedi 21 juin à partir de 19h
au complexe sportif du Mancès**

Au programme : Animation musicale, Feu d'artifice, capture du Rouge-Bonnet et grand bûcher traditionnel des feux de la Saint-Jean.

Buvette et restauration



Vie Scolaire - Jeunesse

CONCOURS KANGOUROU DES MATHÉMATIQUES



Le « Kangourou des Mathématiques » est un concours qui a été créé en 1991 et qui comporte 24 questions à choix multiples et de difficultés croissantes.

Le jeudi 20 mars, date nationale réservée à ce concours, les élèves du CE2, CM1 et CM2, ont participé au traditionnel « Kangourou des Mathématiques » et les élèves de CP et de CE1 ont participé au « Koala des Mathématiques », Très bonne participation de l'école primaire. Bravo à toutes et à tous.

ÉCOLE DES CHAMPIONS

La Ville de Houdemont accueillera:

**le mercredi 25 juin 2014, au stade du Mancès
la 8ème édition de « l'École des Champions »**

Cette manifestation, parrainée par Madame Eniko HAZARD, sera l'occasion pour nos jeunes élèves des cours élémentaires et moyens de rencontrer d'autres écoliers de l'agglomération dans des ateliers sportifs et citoyens.

Santé - Social - Sécurité (suite)

SÉCURITÉ

Tranquillité vacances

Les vacances approchent, dès à présent, pensez aux dispositifs de sécurité qui pourraient vous tranquilliser pendant votre absence. N'hésitez pas à visiter le site internet de la ville houdemont.fr, à partir de la page d'accueil vous trouverez quelques recommandations.



AIDE FINANCIÈRE POUR LE BAFA



Centre Communal d'Action Sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) propose une aide financière pour le BAFA (sur présentation d'une facture acquittée), cette aide est non soumise à condition de ressources

- 61,50 € pour la première étape (formation générale)
- 61,50 € pour la seconde étape (stage pratique)
- 61,50 € pour la dernière phase (approfondissement)

Environnement

Rendez-Vous du Développement Durable : Jeudi 12 juin à 18h en Mairie

« Jardiner sans phyto » est le thème de la prochaine conférence débat avec un expert de Fredon Lorraine, Thomas Raimbault.

Il nous expliquera ce que l'on entend par produits phyto sanitaires et pourquoi il ne faut plus les utiliser dès à présent, même s'ils seront interdits totalement en 2022.

En attendant, la Ville s'engage vers le zéro herbicide, pesticide, insecticide. Quelles en sont les conséquences pour les espaces verts de la Ville ?

Enfin, Thomas Raimbault donnera des conseils aux jardiniers et chacun pourra poser ses questions.

Entrée gratuite - Ouvert à tous les Grands Nancéiens.

Chantier Nature

Les bénévoles et toutes les bonnes volontés sont invités le :

**vendredi 6 juin
rendez-vous à 9h au château d'eau de
Montauban, chemin de Ludres**

à parcourir les « sentiers découvertes » rouges et noirs pour un entretien de printemps. Il s'agira d'élaguer les branches obstruant les chemins, de poser des balises en forêt lorsqu'elles ont disparu et enfin, sur le site du belvédère de procéder à un coup de propreté.

Pour la bonne organisation, merci d'indiquer votre participation par mail à : paul.mougel@mairie-houdemont.fr

Fête du Miel



La Fête du Miel se déroulera sur le Marché Fermier le samedi 21 juin de 9h à 12h. (*Venez nombreux*)

Au programme : Dégustation de miel des ruches de l'école primaire et petits jeux organisés par les élèves.

Les membres de l'association des Ruchers Houdemontais vous expliqueront comment s'effectue la récolte du miel et quels sont les gestes pour sauver les abeilles.



Santé - Social - Sécurité



Le Centre Médico Social de Ludres est désormais regroupé avec celui de Nancy Loritz.

Le CMS est un service de proximité du Conseil Général. Il est constitué d'une équipe de professionnels aux missions complémentaires : service social, protection maternelle et infantile, économie sociale et familiale...

Pour obtenir un conseil ou un rendez-vous, un accueil physique et téléphonique est assuré du lundi au vendredi de 14h à 16h.

Contact : CMS Loritz - 22 rue de Saverne - 54000 Nancy
Tél. : 03 83 25 92 98

PASS - STAN

Le Grand Nancy délivre des titres de transport urbain aux personnes de plus de 65 ans, exonérées de l'impôt sur le revenu, aux demandeurs d'emploi et aux personnes à faibles ressources.

Les PASS Mélodie, les PASS Symphonie et les PASS Cité sont disponibles à l'accueil de la Mairie (sauf le mardi matin) sur présentation de justificatifs.

Contact Mairie : 03 83 56 21 22

EMPLOI

Les rencontres intercommunales de l'Emploi :

La Ville de Houdemont organisera la 6^{ème} édition du Forum de l'emploi en étroite collaboration avec la Maison de l'Emploi du Grand Nancy et 6 communes du secteur (Heillecourt, Ludres, Jarville, Laneuveville, Fléville, Houdemont).

Cette manifestation se déroulera le jeudi 18 septembre au complexe sportif du Mancès. Elle permettra aux demandeurs d'emploi de rencontrer directement des entreprises locales.

Organisées